

Consultations sous régionale : Afrique Centrale

La sous-région Afrique centrale, en préparation et en prélude de la 29^{ème} Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, s'est réunie en Décembre 2015, à Libreville, afin de définir les priorités de la sous-région à porter à l'attention de la Conférence régionale, du Conseil et finalement de Conférence de la FAO, afin que celles-ci soient prises en compte dans la planification des programmes et des activités de la FAO dans la sous-région.

Les délégations des pays membres de la sous-région, présentes à la réunion d'Abidjan se sont retrouvées et les ont entérinées.

Définition des axes prioritaires

Les axes prioritaires retenus pour la période 2016-2017 sont :

Axe 1

Développer les chaînes de valeur innovantes dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la forêt pour la réduction de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition.

Actions prioritaires

- Réaliser les analyses économiques, financières, techniques, sociales et environnementales des chaînes de valeurs ;
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques semencières ;
- Appuyer la réglementation des marchés ;
- Faciliter l'accès aux intrants ;
- Développer les infrastructures de production, de collecte, de transformation, de conservation et de commercialisation des produits agro-sylvo pastoraux et halieutiques ;
- Promouvoir l'acquisition des connaissances, des techniques et des technologies ;
- Renforcer les capacités en matière de réduction des pertes post-récoltes/post-captures ;
- Promouvoir l'employabilité des jeunes dans le secteur agricole ;
- Organiser et renforcer les capacités des acteurs tout le long de la chaîne de valeurs.

Axe 2

Appuyer la gestion et la valorisation durables des ressources naturelles

Actions prioritaires

- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion durable des ressources naturelles ;
- Promouvoir une gestion durable, inclusive et participative des ressources naturelles, notamment celle des ressources halieutiques;
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et législations pour une gestion durable des ressources naturelles ;
- Renforcer les capacités des acteurs sur l'utilisation des outils méthodologiques des inventaires, et des prélèvements des ressources forestières et halieutiques ;
- Appuyer les pays à la mobilisation des ressources.

Axe 3

Renforcer la résilience des ménages ruraux aux chocs et aux crises.

Actions prioritaires :

- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion durables des ressources naturelles ;
- Promouvoir une gestion durable, inclusive et participative des ressources naturelles ;
- Renforcer les capacités des acteurs sur l'utilisation des outils méthodologiques des inventaires, et de prélèvements des ressources forestières et halieutiques ;
- Appuyer la formulation et la mise en œuvre des politiques nationales et régionales d'adaptation aux changements climatiques et des mesures d'atténuation de leurs effets ;

- Renforcer les politiques de gestion durable des terres, des forêts, des pêches et d'aménagement hydro-agricoles pour soutenir la résilience des moyens d'existence et mieux faire face aux chocs climatiques ;
- Dynamiser les systèmes d'alerte et de gestion des calamités et des crises ;
- Soutenir la mise en place des caisses de résilience dans les zones affectées.